



Comprendre le 100% santé

Le 100% santé, c'est quoi ?

Le 100% santé est un dispositif facilitant l'accès de tous à des soins de qualité dans 3 domaines : l'optique, le dentaire et l'audiologie. Cela est rendu possible grâce à la prise en charge complète des dépenses par l'Assurance Maladie et la complémentaire santé.

Toutes les autres dépenses de santé hors optique, dentaire et audiologie (soins et équipements) ne sont cependant **pas concernés par cette nouvelle réforme**.



Les soins de ces 3 domaines
sont pris en charge à 100%



Pour bénéficier du 100% santé, vous devez être titulaire d'un **contrat responsable** et choisir des soins et équipements éligibles à cette réforme.

→ Un **contrat responsable** désigne une complémentaire santé favorisant l'application du parcours de soins coordonnés et respectant un cahier des charges qui comprend des garanties minimales ainsi que des plafonds de couverture pour certains postes de soins.

En quoi cela consiste ?

Différentes dispositions sont mises en place :



Les professionnels de santé sont soumis à des **prix limites de vente** pour l'optique et l'audiologie et à des **honoraires limites de facturation** pour le dentaire.



Des **paniers de soins et équipements** respectant les prix limites de vente et les honoraires limites de facturation sont définis.



La **base de remboursement de la Sécurité sociale** est **augmentée** sur certaines prestations.



La complémentaire santé **augmente ses remboursements**.



Bon à savoir

Chacun est libre de recourir à des soins et équipement hors panier de soins 100% santé !

Dans ce cas, une partie des frais restera à votre charge, en fonction des garanties établies par votre contrat.

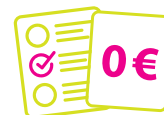


2019 >  > 2021

À quand la mise en place du 100% santé ?

Le 100% santé est déjà en place depuis son déploiement en 2019.

Cependant, il faudra attendre le **1^{er} janvier 2021** pour qu'il soit totalement effectif.



Comment ça marche ?

Sur le devis remis par votre professionnel de santé doit figurer **au moins une offre relevant du panier 100% santé** (qui prévoit le remboursement intégral des frais si vous avez un contrat "responsable").

Au niveau dentaire, cette information est valable uniquement s'il existe dans le panier 100% santé des équivalents thérapeutiques aux actes proposés.

Quelles prestations sont prises en charge en 2021 ?



Dentaire

Honoraires limites de facturation des prothèses comprises dans le panier 100% santé



INCISIVES

Bridges céramo-métalliques :
1 170 €



INCISIVES, CANINES ET 1^{ÈRES} PRÉMO LAIRES

Couronnes céramique monolithiques et céramo-métalliques :
500 €



INCISIVES, CANINES ET PRÉMO LAIRES

Couronnes céramique monolithiques zircone :
440 €



TOUTES LES DENTS

Couronnes métalliques : 290 €
Inlay-core : 175 €
Couronnes provisoires : 60 €
Bridges métalliques : 870 €
Prothèses amovibles à base de résine : 2 300 €



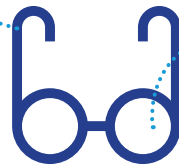
Optique

En optique, le panier inclut

Monture

Pour les adultes : un minimum de 17 modèles de montures en 2 coloris, pour un montant maximum de 30 €

Pour les enfants de moins de 6 ans : un minimum de 17 modèles de montures en 2 coloris, pour un montant maximum de 50 €



Verres

Performants et esthétiques : anti-reflets, anti-rayures, amincis (classe A) et traitant toutes les corrections visuelles.

De 32, 50 € à 170 € en fonction de la correction.

→ Chaque opticien est libre de définir les montures faisant partie du 100% santé, afin de proposer un choix plus large de modèles.



Les équipements sont **totale ment composés par les assurés** : vous pouvez donc choisir des montures 100% santé ainsi que des verres dont le prix est fixé librement par l'opticien et inversement.



La prise en charge est renouvelable :

- Tous les **deux ans** pour les adultes et enfants de 16 ans ou plus.
- Tous **les ans** pour les enfants de moins de 16 ans.
- Tous **les ans voire six mois** pour 1 an les enfants de moins de 6 ans.

En cas d'évolution de la vue ou de pathologie spécifique, des dérogations sont possibles.



Audiologie

En audiologie, le panier inclut



Tous les types d'aides auditives : contour d'oreille classique, contour d'oreille à écouteur déporté et intra-auriculaires.



12 canaux de réglage afin d'assurer une adéquation de la correction au trouble auditif (ou dispositif de qualité équivalente).



Prix limite de vente en 2021 :



- de 20 ans
1 400 €



+ de 20 ans
950 €

Depuis 2019, la Sécurité sociale a diminué les prix limites de vente des audioprothèses incluses dans le panier de soins 100% santé.

Au moins trois des options suivantes :

- système anti-acouphène ;
- connectivité sans fil ;
- réducteur de bruit du vent ;
- synchronisation binaurale ;
- directivité microphonique adaptative ;
- bande passante $\geq 6\ 000$ Hz ;
- fonction apprentissage de sonie ;
- dispositif anti-réverbération.



Les +



- 30 jours minimum d'essai
- Quatre ans de garantie
- Suivi deux fois par an minimum
- Prise en charge renouvelable tous les quatre ans